

SÉANCE DU 15 MARS 2011

MISE EN PLACE D'UN RALENTISSEUR FACE A L'ACCES AU GROUPE SCOLAIRE

Afin de sécuriser la sortie du groupe scolaire rue Alexis Ricordel, Mme le Maire propose la mise en place d'un ralentisseur et de sa signalisation.

Afin de respecter les normes exigées par la Direction des Routes sur les voies départementales, le ralentisseur devra être de type trapézoïdal, d'une longueur de 12 mètres et sera implanté sur une zone 30 km/h.

Mme le Maire présente les devis fournis par les entreprises pour la réalisation.

ENTREPRISE	MONTANT HT	MONTANT TTC
Via France	16 625.75	19 984.40
ETN	14 499.80	17341.76
YTP	11 876.50	14 204.29

Après avoir étudié les devis et en avoir délibéré, les Membres du Conseil décident à l'unanimité des votes :

- de faire effectuer les travaux de mise en place d'un ralentisseur tel que proposé ;
- de choisir l'entreprise YTP et d'accepter le devis pour son montant :
HT 11 876.50 TTC 14 204.29
- d'inscrire la dépense au budget primitif 2011
- de demander une subvention à Mr le Président du Département
- d'instituer une zone 30 km/h entre les numéros 74 et 201 de la rue Alexis Ricordel, qui sera applicable dès la réalisation du ralentisseur
- d'autoriser Mme le Maire à signer le devis et toutes les pièces nécessaires à la réalisation du projet.

SUBVENTIONS 2011

Sur proposition de Mme le Maire et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil décident d'attribuer les subventions suivantes, qui seront inscrites au BP 2011 :

CCAS	7 000	Régie de Transports	0
ASM Football	1 400	ADMR	150
ASM Tennis de table	1 032	Amicale des Aînés	690
Motteville Loisirs	1 500	Motteville Informatique	300
Croix Rouge France	385	Téléthon	230
Anciens Combattants	610	Mission Locale	764
Gincaux	100	Amicale pompiers Yerville	150
Amicale des Maires	80		

SIERG Pavilly – 25ème tranche Eclairage Public programme 2011

Mme le Maire présente les projets formulés par la commune comme suit :

Eclairage du parking du groupe scolaire :

- fourniture et pose d'une horloge astronomique programmable dans une armoire EP existante
- fourniture et pose de 05 mâts droits cylindro-coniques d'une hauteur de 6 mètres équipés de lanternes avec lampes à iodure céramique 90W sur crosses de 0,60 mètre.

Montant des travaux	Montant de la dépense subventionnable	Montant de la subvention SDE 76		Participation de la commune	
		55%	70 % MDE	Participation de la commune (montant non subventionnable)	Montant de la TVA à préfinancer par la commune (FCTVA)
15 868.48	15 097.99	7 870.77	551.25	7 446.46	3 110.22
				10 556.68 €	

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil approuvent à l'unanimité des votes la réalisation des travaux dont le financement sera inscrit au BP 2011 et autorisent Mme le Maire à signer tous les documents nécessaires à leur réalisation.

GROUPE SCOLAIRE

Mme le Maire rappelle que le nouveau groupe scolaire doit ouvrir à la prochaine rentrée et que le mobilier des deux classes primaires, en fonction depuis de nombreuses années dans l'ancienne école est très vétuste. Elle informe les Conseillers que Mr le Directeur d'école sollicite du mobilier neuf pour ces deux classes. Après en avoir délibéré, concernant le bien fondé de la demande, les Membres du Conseil décident à l'unanimité des votes de changer le mobilier des deux classes primaires. Des devis seront demandés et étudiés.